SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mai 2003

N° 2003-19

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil trois, le 7 mai à dix sept heures, le
		Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à
Présents :	12	l'hôtel du Département - Montauban, sous la
		présidence de Monsieur Jean CAMBON,
		Président.
Date de la convocation : 29 avril 2003		

Présents:

MM. ANDRIEU, CAMBON, DE MARSAC, DE SANTI, HEBRAL, MASSAT.

MOIGNARD, MOUNIE, PLAGES, ROSET, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés :

MM. ASTRUC, COLLIN (représenté par M. HEBRAL), DAGEN,

DESCAZEAUX, LLIDO, NONORGUES, ROGER.

Assistaient à la séance :

Melle LAYMAJOUX (Conseil Général), Melle NACEF (Semateg),

Mme LEROUX (Syndicat Mixte).

OBJET:

Dévolution du marché portant sur la fourniture de deux chariots élévateurs.

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical dans sa séance du 20 février dernier autorisait le lancement d'une consultation afin d'équiper les quais provisoires de Caylus et Nègrepelisse en retenant la procédure de mise en concurrence simplifiée (art.32 et 57 du code des marchés publics).

Une annonce a été adressée le 25 février pour publication au B.O.A.M.P. et à la Dépêche du Midi fixant la date limite de remise des candidatures au vendredi 21 mars 2003.

Cinq candidatures ont été reçues et après examen ont toutes été destinataires d'un D.C.E.

Quatre propositions sont parvenues dans le respect de la date limite fixée au vendredi 11 avril 2003.

A l'ouverture des plis, les offres de prix étaient les suivantes (solution de base) :

Fourniture de 2 chariots
estimation : 90 000€ H.T.

- LAHO équipement
- S.A. ROOSLI
- SARL VMS

- SARL VMS

93 000€ H.T.
93 100€ H.T.
78 480€ H.T.

REÇU A LA PREFECTURE

Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex

205.63 21 79 80. - Fax: 05.63 91 40 21.

N° Siret: 258 201 367 00012 - APE: 900B

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

L'analyse technique des différentes propositions a mis en évidence la non-conformité de l'offre de l'entreprise Roosli (hauteur de levage non respecté, largeur du godet trop importante).

Des négociations ont par la suite été menées par la personne responsable des marchés avec les entreprises restantes.

Les résultats de cette démarche peuvent être récapitulés comme suit :

Fourniture de 2 chariots estimation : 90 000€ H.T.

- LAHO équipement : offre ramenée à 91 600€ H.T.

- SARL VMS : offre ramenée à 76 460€ H.T.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 mai à 16H a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse soit celle de VMS Manutention pour un montant de 76 460€ H.T.

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- autorise la conclusion du marché portant sur la fourniture de deux chariots élévateurs avec l'entreprise VMS Manutention pour un montant de 76 460€ H.T.;
- autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

REÇU A LA PREFECTURE
LE 13 MAI 2003

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXECUTOIRE DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT LE 13 MAI 2003

ET DE SA PUBLICATION LE 13 MAI 2003

Montauban, le

Le Président,

ean CAMBON

Fait et délibéré, les jour, mois let an que dessus.

Le Président,

Jean CAMBON